



Travaux dans jardin a jouissance privative

Par niarb, le 21/06/2013 à 11:39

L'AG de ma copropriete est appelee a voter dans quelques jours l'approbation de travaux d'etancheite dans le jardin de mon immeuble, qui fait partie de la copropriete et dont j'ai la jouissance privative et exclusive. (je suis proprietaire de l'appartement du RDC). Les devis soumis a l'AG ne donne pas d'estimation des cout concernant l'enlevement des vegetaux, sans quoi l'intervnetion ne peut pas se faire. Un article de le reglement de copropriete stipule par ailleurs que toute depense au-dela de l'entretien courant du jardin est a repartir entre tous les coproprietaires. Peut-on approuver un budget a l'AG ans avoir prealablement inclu les vegetaux dans le devis? Et que puis-je faire si on me dit au syndic que l'article du reglement ne s'applique pas dans ce cas, etant donne que enlever/reposer les plantes comme prealable aux travaux sur l'atancheite ne semble pas relever d'une question d'entretien courant?